

N° 507 – Vendredi 22 avril 2022

COORDONNÉES

Siège social :
1 rue François Prat -86000 POITIERS
Accueil :
Tél. : 05.49.61.17.35
Fax : 05.49.61.66.51
Site et E-mail :
Site officiel : <http://foot86.fff.fr>
Email : district@foot86.fff.fr
Horaires d'ouverture :
Lundi 9h30 – 17h30
Mardi au Vendredi : 13h30 – 17h30

AGENDA DE LA SEMAINE**Samedi 23 et dimanche 24 avril**

National 3
R1 – R2 – R3
D1 à D5
Féminines R1 – R2
Féminines D1 à D3

Lundi 25 avril

UNAF
Commission d'Appel – audition
CFF3 au District

Mardi 26 avril

CCF3 au District

Mercredi 27 avril

Commission de l'Éthique
Commission Sportive

Jeudi 28 avril

Commission de Discipline
Commission des Jeunes
CFF3 au District

Vendredi 29 avril

CFF3 au District

SOMMAIRE

Avis aux clubs	p. 3
Avis aux arbitres.....	p. 10
Avis aux éducateurs.....	p. 11
Comité de Direction	p. 12
Commission Sportive	p. 20
Commission District d'Arbitrage ..	p. 33
Documents divers	p. 41

PARTENAIRE DE LA SEMAINE**INSCRIVEZ-VOUS AU PSC1****FORMEZ-VOUS AU PSC1 !**

SAMEDI 30 AVRIL 2022

CHÂTELLERAULT

SAMEDI 30 AVRIL 2022

POITIERS

SAMEDI 30 AVRIL 2022

SECTEUR VALLÉE DU CLAIN



Porter secours est un **devoir qui nous concerne tous**. Mais son accomplissement nécessite des **connaissances** afin d'**adapter les bons gestes** et avoir le **comportement adapté** à la situation d'urgence.

C'est la raison pour laquelle, pour que demain nous soyons le plus grand nombre à être des « **citoyens sauveteurs** », le District de la Vienne propose la mise en place d'une formation aux premiers secours PSC1.

SAMEDI 30 AVRIL 2022 – DE 8H30 À 17H30

CHÂTELLERAULT (club house du complexe sportif de la Montée Rouge)
POITIERS (District de la Vienne de Football)

TIRAGES AU SORT**COUPE JOLLIET ROUSSEAU – 4^{ème} tour****CHALLENGE MARCEL RENAUDIE – 1/8^{èmes} de finale****CONSOLANTE MARCEL RENAUDIE – Tour Préliminaire****FORMATIONS PFFD****Découvrir la méthodologie de projet**

Samedi 07 mai 2022 au District / 8h30 à 12h30

Construire et promouvoir un projet

Samedi 21 mai 2022 au District / 8h30 à 12h30



PARTENAIRE

**DEUX ROUES
POUR
RAYONNER
DE BONHEUR**



**PARTEZ
EN ROUE
LIBRE**



AVIS AUX CLUBS

CHALLENGE DEPARTEMENTAL P.E.F. ENVIRONNEMENT

Le District de la Vienne de Football organise un Challenge Départemental ayant pour objectif de mettre en avant une action du Programme Educatif Fédéral.

Cette saison, le thème retenu est la protection de l'environnement avec comme action : le ramassage des déchets dans et autour de vos installations sportives.

Le District souhaite récompenser les 5 meilleures actions

Pour participer, vous devez :

- Prendre des photos et/ou vidéos, voire convoquer la presse
- Et retourner la fiche action ainsi que les justificatifs avant le mercredi 31 mai 2022 à district@foot86.ff.fr

Toutes les fiches transmises depuis le début de la saison seront prises en compte pour ce Challenge.

Une fois les productions reçues, un jury composé de membres du District se réunira pour déterminer les 5 lauréats.

A vous de jouer !!

CONCOURS DE DESSIN

A l'occasion de la Journée Nationale des U7 - U9, qui aura lieu le samedi 18 Juin 2022 à Nieuil l'Espoir, le District de la Vienne de Football et le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou organisent un concours de dessin.

Tu es licencié(e) de U6 à U9, envoie ton dessin accompagné de ton nom, prénom, club et catégorie de pratique au District de la Vienne de Football, 1 rue François Prat – 86000 Poitiers ou par mail district@foot86.ff.fr **avant le vendredi 13 mai 2022, dernier délai.**

Le gagnant recevra un cadeau.

Nous comptons sur ta participation !

VŒUX DES CLUBS

Toute modification à un règlement du District doit être présentée au Comité de Direction et soumise au vote lors de l'Assemblée Générale. À cet effet, les clubs qui souhaitent proposer des vœux à l'Assemblée Générale du vendredi 10 juin 2022 (date à confirmer) doivent les transmettre au District par :

- La messagerie officielle ZIMBRA.
- Ou par lettre recommandée sur papier à en-tête du club, signée par le Président

Pour le vendredi 29 avril 2022, dernier délai.



TROPHÉES DU DISTRICT

Les clubs ont la possibilité de récompenser leurs dirigeants ou joueurs méritants. À cet effet, les propositions de trophées du District (voir document dans documents divers à la fin de ce journal) doivent parvenir au District par :

- La messagerie officielle ZIMBRA
- Ou par simple courrier

Pour le vendredi 29 avril 2022, dernier délai.

FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE

PRÉPARATION DES ÉQUIPES

▪ L'ÉQUIPE RECEVANTE ET L'ÉQUIPE VISITEUSE

La préparation des équipes doit être réalisée via l'interface web (<https://fmi.fff.fr>) **UNIQUEMENT**.

Ceci permet de récupérer les données en temps réel et d'éviter des échanges de données inutiles sur la tablette :

- Pour les matchs du samedi => dès le mardi et jusqu'au vendredi soir au plus tard
- Pour les matchs du dimanche => dès le mercredi et jusqu'au samedi soir au plus tard

RÉCUPÉRATION DES RENCONTRES ET CHARGEMENT DES DONNÉES DU MATCH

▪ UNIQUEMENT L'ÉQUIPE RECEVANTE

Les actions de récupération des rencontres et de chargement des données du match ne sont nécessaires **qu'une seule fois**.

Elles doivent être réalisées sur la tablette de l'équipe recevante :

- Pour les matchs du samedi => à partir du vendredi minuit jusqu'au moins 2 heures avant le début de la rencontre
- Pour les matchs du dimanche => à partir du samedi minuit jusqu'au moins 2 heures avant le début de la rencontre

IMPORTANT :

- L'équipe recevante est en charge de la FMI => c'est la seule qui doit réaliser les opérations de récupération de données. L'équipe visiteuse ne doit faire que des préparations via l'interface WEB.
- Si la récupération des données par le club recevant n'inclut pas les dernières modifications faites par l'équipe visiteuse, **il est inutile de récupérer de nouveau les données**, il suffit d'aller directement dans la partie feuille de match de la FMI pour modifier les compositions avant la rencontre au stade si besoin, l'équipe adverse fera ces ajustements.



MESSAGE DE LA LFNA SUR LES LICENCES

Nous souhaitons vous rappeler que la date limite pour enregistrer vos dernières licences sur la présente saison (2021/2022) est fixée au **Samedi 30 Avril 2022 inclus**.
Passée cette date, le menu LICENCES dans votre espace FOOTCLUBS sera indisponible.

Concernant la projection sur la prochaine saison, nous vous invitons, dès à présent, à **relancer vos licenciés qui n'ont pas encore honoré leur cotisation licence 2021/2022**.

Deux méthodes d'envoi retenues par la Commission Régionale de Contrôle des Mutations :

- **Envoi par mail** lui rappelant son devoir de cotisation, le montant restant à payer
- **Envoi par courrier en recommandé** lui rappelant son devoir de cotisation et le montant restant à payer

Nous insistons sur ces preuves d'envoi qui devront être fournies à la Commission Régionale de Contrôle des Mutations (vvallet@lfna.fff.fr) **avant que vous ne formuliez une éventuelle opposition** à son départ entre le 1^{er} Juin et le 15 Juillet inclus.

Nous reviendrons vers vous mi-Mai pour l'envoi des différents imprimés de demande de licence, en vous incitant aussi à utiliser de plus en plus la procédure dématérialisée surtout pour vos renouvellements.

BMF ET BEF EN APPRENTISSAGE

Vous trouverez sur notre site internet la plaquette qui a été présentée hier soir lors de la **réunion en visio-conférence** pour les clubs intéressés par le recrutement et l'accompagnement d'un **apprenti en formation BMF et/ou BEF** pour la saison 2022/2023 animée par le CFA des Métiers du Football et l'IR2F de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine.

Pour rappel, ci-après les liens d'inscription à nos formations :

- **BMF Traditionnel** - date limite d'inscription : 16 mai 2022 23h59
- **BMF Apprentissage** - date limite d'inscription : 3 mai 2022 23h59
- **BEF Traditionnel** - date limite d'inscription : 18 mai 2022 23h59
- **BEF Apprentissage** - date limite d'inscription : 18 mai 2022 23h59

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter l'IR2F, organe de formation de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine, par mail : ir2f@lfna.fff.fr



« BÉNÉVOLES DU MOIS » SAISON 2021/2022

Dans le cadre de la valorisation du bénévolat, l'opération « Bénévoles 2021/2022 » est organisée cette saison par le District de la Vienne de Football.

Vous avez sûrement, au sein de votre club, un(e) licencié(e) dirigeant(e) méritant(e) en activité, avec au minimum 5 ans de licence dirigeant(e).

Les bénévoles occupent des places importantes et stratégiques dans la vie des clubs. Sans eux, les associations ne pourraient continuer à fonctionner.

Il est donc important de mettre en lumière ces personnes qui s'investissent pour leur club.

Si vous souhaitez récompenser un bénévole de votre club, il vous est demandé de retourner le document, disponible sur notre site internet, accompagné d'une photo pour le **jeudi 28 avril 2022**, dernier délai : district@foot86.fff.fr

JEAN GABRIEL
RÉCOMPENSÉ EN 2019

RÉCOMPENSEZ
VOS BÉNÉVOLES*
MÉRITANTS

*LICENCIÉ DIRIGEANT(E) D'AU MOINS 5 ANS

DISTRICT
Vienne
F.F.F.



OUVERTURE D'UNE FORMATION BPJEPS APT-BMF À POITIERS !

Dans le cadre d'un partenariat entre le CREPS de Poitiers et la Ligue de Football de Nouvelle Aquitaine, une formation biquilifiante BPJEPS APT – BMF va ouvrir à la rentrée de septembre 2022 au CREPS de Poitiers. Les tests d'entrée auront lieu en juin prochain.

Pour plus d'informations vous trouverez la présentation de la formation en ouvrant le lien ci-dessous : <https://www.crepspoitiers.fr/formation.offre#activites-physiques-pour-tous-apt-brevet-de-moniteur-de-football-bmf>

Vous trouverez sur notre site internet le catalogue des portes ouvertes virtuelles du CREPS.

Pour tout besoin, vous pouvez contacter Stéphanie Decout (formatrice) au 06.26.45.82.28 ou à stephanie.decout@creps-poitiers.sports.gouv.fr

SYNTHÈSE PROTOCOLE FFF – REPORT DE MATCHS

- Le report d'une rencontre peut être envisagé si le club justifie de :
 - 4 cas positifs pour les compétitions à 11
 - 3 cas positifs pour les compétitions à 8
- Si le club ne peut pas apporter la justification des cas positifs comme mentionnés ci-dessus, il sera alors considéré comme forfait.
 - forfait amendé si aucune justification apportée
 - forfait non amendé si justification d'au moins 1 cas positif

Les tests doivent être datés de moins de 7 jours par rapport à la date du match.

SOIRÉES D'INFORMATIONS OMS / CDOS

Soirées thématiques

Du bénévole au salarié quelles ressources pour demain

Mardi 3 mai de 20h à 22h à Poitiers

[INSCRIPTION](#)

Prévenir les violences sexuelles

Mardi 7 juin de 19h à 21h à Poitiers

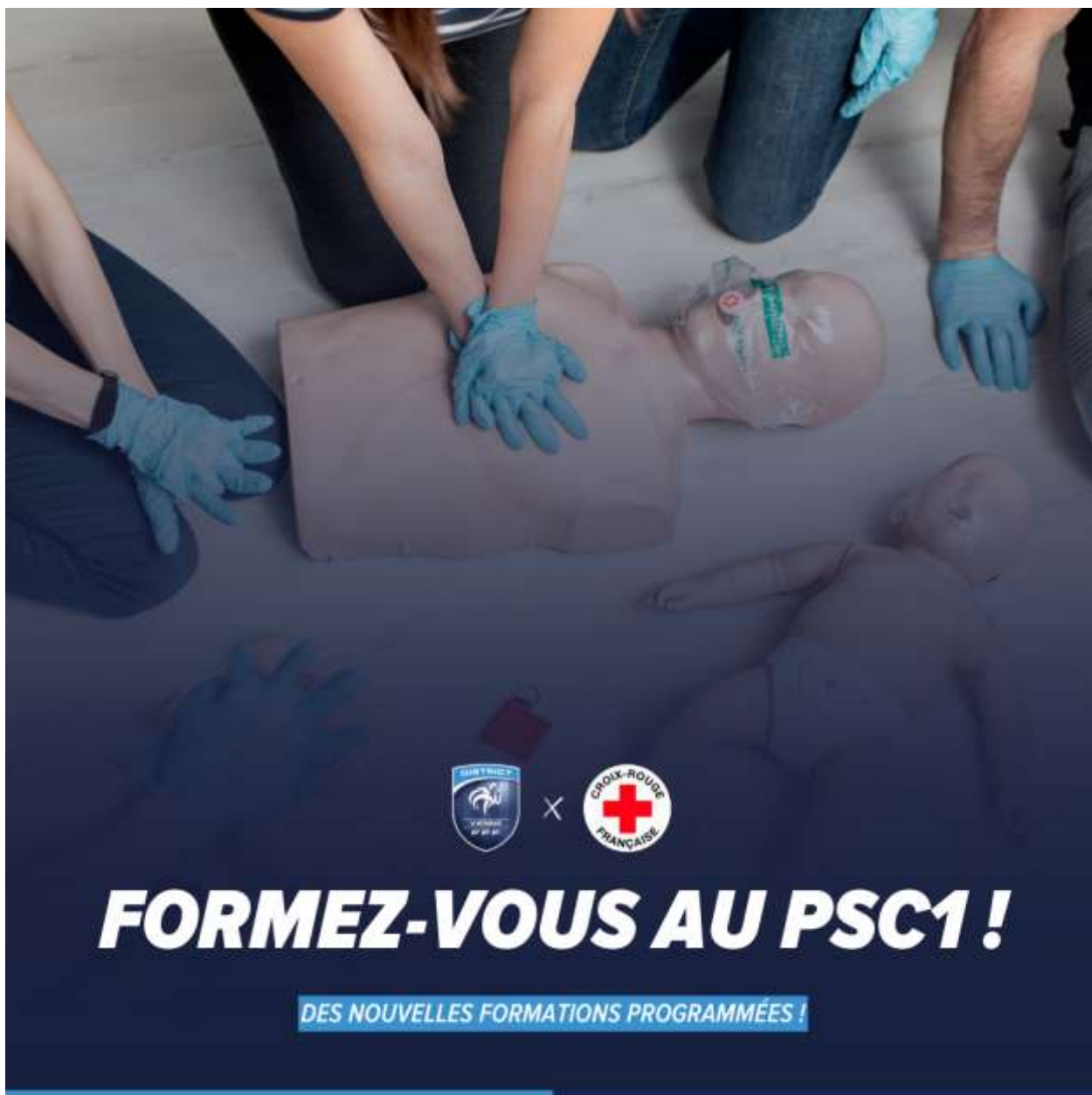
[INSCRIPTION](#)



FORMATIONS PSC1

En attente de dates de report pour les formations à Civray et Lençloître (initialement prévues le samedi 29 janvier), de nouvelles dates ont été programmées :

- le samedi 30 avril à Châtelleraut
- le samedi 30 avril à Poitiers



Plus d'informations à suivre et dossiers d'inscriptions sur notre site internet en cliquant [ici](#).



PFFD : LES PROCHAINES FORMATIONS

- **Découvrir la méthodologie de projet**

Samedi 07 mai 2022 au District / 8h30 à 12h30

- **Construire et promouvoir un projet**

Samedi 21 mai 2022 au District / 8h30 à 12h30

Rappel : ces formations sont indispensables pour obtenir le label seniors LFNA et les labels fédéraux FFF – CA.

INFORMATIONS SECTION FOOT JULES VERNE (BUXEROLLES)

Une section sportive football a ouvert cette année au collège Jules Verne à Buxerolles. Les inscriptions sont ouvertes pour l'année prochaine.

Les élèves peuvent également télécharger le dossier sur le site du collège ou le récupérer au format papier au secrétariat à partir du début de la semaine prochaine.

Petite précision importante : Malheureusement pour cette année, le recrutement **sur le niveau 6ème** ne pourra se faire que sur les élèves du secteur (pas de dérogation) suite au retour du rectorat.

OBJECTIFS DE LA SECTION SPORTIVE FOOTBALL :

- Assurer la prise en charge globale de chacun des élèves dans la réussite de leur parcours.
- Permettre à des élèves d'exercer leur passion tout en proposant un bon niveau de performance.
- Développer des valeurs dans le but d'avoir une attitude irréprochable sur et en dehors du terrain.
- Comprendre les enjeux du football en acquérant des connaissances et des compétences dans le domaine de l'arbitrage, du coaching, de la santé.

INFOS & INSCRIPTIONS

LISTE DES PROCHAINS WEBINAIRES FFF

Retrouvez l'ensemble des webinaires sur FFF.FR

<https://www.fff.fr/3-les-clubs/557-les-webinaires-de-la-fff.html>

ATTESTATION FFF POUR PASS'SPORT

Les clubs désirant obtenir une attestation d'affiliation FFF dans le cadre du Pass'Sport doivent se manifester par mail. L'attestation leur sera envoyé par retour de mail.

CONTACT ARS VIENNE

En cas de cas avéré positif et avant d'initier la moindre démarche (test), il vous faut contacter l'ARS de la Vienne, qui vous communiquera la procédure à suivre.

Mail : ars-dd86-alerte@ars.sante.fr

Téléphone : 05-49-44-83-53.



AVIS AUX ARBITRES

NUMERO DE TELEPHONE POUR LES DESIGNATIONS DU VENDREDI (à partir de 17h30) jusqu'au DIMANCHE MIDI

Afin de joindre le responsable des désignations d'astreinte à partir du vendredi 17h30 et jusqu'au DIMANCHE 13H, un numéro de téléphone est à la disposition des arbitres, veuillez contacter le n° suivant :

06.43.06.88.53

En cas d'empêchement, à compter du dimanche à 13h, il est demandé aux arbitres de contacter le club recevant et l'astreinte au cas où un arbitre pourrait être remplacé.
Du lundi au vendredi, il est demandé aux arbitres d'adresser des mails au District (et non par téléphone) pour toute demande ou modification.

PORTAIL DES OFFICIELS

Quelques informations importantes concernant l'accès à vos désignations et plus largement l'accès à votre espace officiel.

Le lien permettant de consulter les désignations depuis « Mon compte FFF » (ancienne application) **n'est plus fonctionnel**.

Les Officiels devront donc dès à présent se rendre sur le [Portail des Officiels](#) (nouvel espace depuis le début de la saison) pour prendre connaissance de leurs désignations, rédiger leurs rapports, etc..

Lien pour se connecter > <https://sso.fff.fr/oauth/v2/login>

Une déconnexion/reconnexion semble nécessaire pour ceux ne voyant pas leurs désignations.

Si un problème technique persiste, merci de me communiquer vos identifiants (mail et mot de passe) pour suite à donner par le pôle technique de la FFF (ou en remontant directement votre problème à pole-technique@fff.fr).



AVIS AUX EDUCATEURS

FORMATION EDUCATEURS AU DISTRICT DE LA VIENNE



Liste des formations éducateurs dans le District 86



Type de formation	Volume	Lieu	Début	Fin	Horaires
Module U13	16H	à fixer	15/04/2022	16/04/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Module U17/U19	16H	à fixer	25/04/2022	26/04/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Module Seniors	16H	à fixer	28/04/2022	29/04/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30
Certification CFF2	8H	à fixer	25/03/2022	25/03/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30
BP JEPS ASC Mention Foot	16H	à fixer	08/03/2022	09/03/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30
BP JEPS ASC Mention Foot	8H	à fixer	04/05/2022	04/05/2022	8h30-12h30 et 13h30-17h30

* La restauration et l'hébergement ne sont pas assurés

[TÉLÉCHARGEZ LA VERSION PDF](#)

BASICS

Les dernières versions des Basics sont téléchargeables sur notre site internet → Documents → Documents généraux → Jeunes.

GUIDES DE REPRISE

Les dernières versions des guides de pratique sont téléchargeables sur notre site internet → Documents → Documents généraux → Jeunes.

LUSIGNAN RECHERCHE UN COACH

Le club de Lusignan est activement à la recherche d'un coach pour son équipe senior masculine (D2 la saison prochaine).



COMITE de DIRECTION

PV N°10

Réunion du mardi 5 avril 2022

Présidence : M. Stéphane BASQ

Présents : Mmes Béatrice MATHIEU et Maryse MOREAU

MM. Jean Michel APERCE - Philippe BARRITAUULT - Jacques DANTAN - Christian DELCEL - Bruno DUPUIS - Dominique GIRAUD - Daniel GUERIN - Patrice HERAULT - Eric MAIOROFF - Jean Louis OLIVIER - Christian SAVIGNY.

Assiste : Mme Adeline URANGA

Excusés : Mmes Karine GAVOIS et Sylvie TESSEREAU

MM. Sébastien AUBINEAU - Daniel FRAUDEAU - Jean Michel GUILLET - Laurent LARBALETTE - Jean Paul PEYNET - Laurent ROHARD

MM. Anthony ALLOUIS (CTD PPF) et François JOSSE (CTD DAP)

CIVILITES

Félicitations

Le Comité de Direction félicite :

- Les équipes U13 Garçons du SO Châtellerauld et du Stade Poitevin ainsi que l'équipe U13 Filles du Stade Poitevin pour leur qualification à la finale régionale du Festival Foot U13 Pitch des 14 et 15 mai 2022 à Gujan Mestras,
- Romane DAUBA (Dissay), Khady Lou NIANG (SO Châtellerauld) et Hannah VAILLANT (Stade Poitevin FC) retenues pour le stage Régional U14 Filles du 19 au 21 avril 2022 à Puymoyen,
- Célian CHASSAIN (Stade Poitevin FC) et Kylian CHASSEPORT (SO Châtellerauld) sélectionnés pour le stage U15 Avenir LFNA du 25 au 28 avril à Castelmaurou,
- Jonathan MAINGUENEAU et son épouse pour la naissance de leur fille Océane.

Condoléances

Le Comité de Direction présente ses sincères condoléances :

- à la famille d'Henri MONTEIL, Président de la Ligue du Centre Ouest de 1992 à 2017, Secrétaire Général de la Fédération Française de Football de 2004 à 2011.

Rétablissement

Le Comité de Direction souhaite un prompt rétablissement à Anthony ALLOUIS, CTD PPF.



INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS du PRESIDENT

Avant d'aborder les différents sujets, le Président demande aux membres du Comité d'observer une minute de silence à la mémoire d'Henri MONTEIL, Président de la Ligue du Centre Ouest de 1992 à 2017.

Il propose qu'une minute de silence soit observée avant les rencontres départementales des 9 et 10 avril 2022.

- La Journée Nationale des Bénévoles, associée aux finales de la Coupe Gambardella Crédit Agricole et de la Coupe de France se déroulera sur le week-end des samedi 7 et dimanche 8 mai 2022. Le District bénéficie de 7 places (6 pour des dirigeants de clubs et 1 pour un membre du Comité de Direction qui accompagnera la délégation de la Vienne).
- La finale départementale du Festival Foot U13 Pitch organisée par le District de la Vienne de Football avec le club de Neuville Haut Poitou et la municipalité de Neuville le samedi 2 avril 2022 a été une belle réussite avec la participation de 16 équipes masculines et 7 équipes féminines.

Différentes commissions du District étaient impliquées pour cet événement (Arbitrage, Ethique et Prévention, Féminines et Féminisation, Jeunes, Promotion de l'Arbitrage, Sportive).

Le District remercie la municipalité et le club de Neuville pour leur implication et leur présence à cette manifestation. Le Président adresse ses sincères félicitations à Philippe BARRITAULT et son équipe, aux membres élus et cooptés présents, Adeline URANGA, François JOSSE ET Maxence GUIN.

- Le District a la possibilité de recruter un apprenti pour la saison prochaine et de bénéficier d'une aide financière de 8 000 € à condition d'en faire la demande avant le 30 juin 2022.

INFORMATIONS de la SECRETAIRE GENERALE

- **Subvention du Conseil Départemental de la Vienne**
Le Conseil Départemental de la Vienne a accordé une subvention de 23 000€ pour le contrat d'objectifs 2022.
- **Projets de groupement**
Lors de visites Labels Séniors LFNA, certains clubs ont évoqué des projets de groupements :
 - Dissay/Beaumont St Cyr,
 - Fontaine le Comte/Smarves Iteuil/ Nouaillé,
 - Montamisé/Sèvres-Anxaumont
- **Point sur les licences au 4 avril 2022**

Au 4 avril 2022, le District enregistre 16 838 licenciés (15 882 au 4/4/2021 et 17 619 au 4/4/20120). Seules les catégories Séniors Féminines, U16 à U18 F et U14/U15F enregistrent une perte de licenciées par rapport à la saison dernière.

Par contre, les catégories des éducateurs/animateurs, entraîneurs/moniteurs, le football d'animation féminin et les U12/U13F sont en évolution depuis 2020.

Le tableau détaillé est en pièce jointe.



➤ Médailles Fédérales et Ligues

- Médaille d'argent fédérale => Philippe BRUERE (Beaumont St Cyr)
- Médailles de Ligue argent => Marion BERGER (Nieuil l'Espoir) – Jean Paul BOUTILLET (Chauvigny) – Jean Luc BRIN (Vouneuil Béruges) – Fanny DEGRENON (Queaux-Moussac) – Patrick MERLIERE (Smarves Iteuil) et Jean Paul PEYNET (Migné Auxances/District),
- Médailles de Ligue vermeil => Stéphanie GRAVELEAU (Antoigné) – Jean Michel NIBAUDEAU (Stade Poitevin) – Christine PAIN (Fontaine le Comte) – Bruno SABARD (Availles en Châtelleraut),
- Médailles de Ligue Or => Monique PASQUAY (Vivonne) et Jean François POINTREAU (Neuville)

PROJET DE REFORME DE LA PYRAMIDE DES COMPETITIONS

La Fédération Française de Football, dans son procès-verbal du COMEX du mercredi 23 février a évoqué la réforme des championnats nationaux dont un des objectifs est le retour du National 3 comme un véritable championnat fédéral en 6 ou 8 groupes et géré par la FFF.

La Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine envisage également une réforme des championnats régionaux pour la saison 2023/2024.

Au niveau du District, pour la saison 2022/2023 le nombre de poules du championnat D1 à D4 sera identique à celui de la saison en cours avec un retour à 12 équipes par poules. Par contre, suite à la suppression du championnat départemental 6, le championnat D5 comportera plus de poules.

La commission sportive propose des projets de réforme de la pyramide des compétitions seniors masculins pour la saison 2023/2024, qui seront présentés au vote à l'assemblée générale du District.

Après discussions animées et sur proposition du Président, un sondage va être proposé aux clubs pour l'organisation de la pyramide et la constitution des poules.

POINT SUR L'EVOLUTION DES ACTIONS

Les actions subventionnées par l'ANS, le Conseil Départemental et le FDVA sont présentées aux membres du Comité afin de définir les modalités de réalisation et les membres associés aux actions. Il est convenu de :

- La sensibilisation à l'environnement sera proposée lors de la :
 - ✓ Journée de la Femme le jeudi 26 mai 2022 à Châtelleraut, qui est aussi le vecteur de la promotion et le développement du football féminin
 - ✓ Journée Nationale des Débutants du samedi 18 juin 2022 à Nieuil l'Espoir

Christian DELCEL et Philippe BARRITAULT se chargent de coordonner l'action sur les deux manifestations.

- Le Forum de la Formation et l'Emploi sera associé à la journée des finales Jeunes le samedi 4 juin 2022 à Montamisé,



- Le « Foot en marchant » sera proposé lors des finales de coupes séniors le samedi 11 juin 2022 à Montmorillon,
- Un tournoi de Futsal, sous la responsabilité de Denis DURAND, va être organisé avec des migrants en lien avec l'U.F.O.L.E.P.
- La promotion des valeurs du sport et du Fair Play se relance par le biais du Programme Educatif Fédéral avec l'aide de la commission technique et de l'Ethique et du Fair Play,
- L'accès au football des « personnes en situation de handicap » est prévu au S.O. Châtelleraut avec l'IME de Sèvres Anxaumont et à Montmorillon avec l'IME des Jaumes,
- L'opération « Et si on jouait au foot » en collaboration avec l'U.N.S.S. ne concernera cette année que les collégiennes.

PRESENTATION DES PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS AUX REGLEMENTS GENERAUX DU DISTRICT

Les règlements généraux du District sont en cours d'écriture et des propositions de modifications sont soumises à l'avis des membres du Comité de Direction afin d'être proposées au vote lors de l'assemblée générale du District.

Elles concernent notamment :

- les obligations en matière d'équipes de jeunes,
- les horaires des rencontres,
- les forfaits,
- la participation des joueurs Foot Loisirs en championnat Libre,
- l'arbitre assistant joueur,
- les ententes séniors,
- les coupes (participation des joueurs, arbitre assistant joueur, tirage au sort, invitations clubs, délégués),
- les modifications résultant de la suppression de la D6 (obligation en matière d'arbitrage, nombre de forfaits en D5, entente séniors)

Les modifications ont été adoptées à l'unanimité.

Stéphane BASQ remercie Béatrice MATHIEU, Maryse MOREAU et Adeline URANGA pour l'excellent travail réalisé.



PRESENTATION DE LA REFONTE DU CHALLENGE DU MEILLEUR CLUB DE JEUNES

La refonte du Challenge du Meilleur Club de Jeunes va donner le jour à un nouveau Challenge Jeunes Départemental.

Philippe BARRITAUULT et Adeline URANGA présentent aux membres un nouveau projet de règlement général précis du Challenge Club Jeunes. Ce règlement est assoupli et adapté aux différents labels existants.

Le Président remercie les intervenants pour cette présentation et félicite Philippe BARRITAUULT, Adeline URANGA et François JOSSE et son équipe pour le travail réalisé.

Après débat animé et avis favorable des membres du Comité, il est demandé à la commission des Jeunes d'écrire le règlement avant le dimanche 15 mai pour une présentation à l'assemblée générale.

SITUATION DE FRANCOIS JOSSE

Le président informe les membres du Comité de Direction du passage en forfait jour de François JOSSE, CTD DAP, à compter du 1^{er} juillet 2022.

INTERVENTION DES MEMBRES DU COMITE DE DIRECTION

- Maryse MOREAU, présidente de la commission sportive, litiges et contentieux, demande aux membres du Comité de Direction de se prononcer sur les pratiques jeunes féminines proposées la saison prochaine. Les membres sont unanimement favorables à cette proposition.
- Bruno DUPUIS, président de la commission de District d'arbitrage, soumet pour validation du Comité, les candidatures de Thibault COURTADIOU et Victor DUGAST, au titre de Jeune Arbitre de Ligue.

Les membres du Comité valident ces deux candidatures.

Il demande à ce que Paul HERGAULT, arbitre Elite, arrivé dans la Vienne en début de saison, soit coopté à la commission de District d'Arbitrage. Le Comité donne son accord.

- Christian DELCEL interroge les membres de la commission des Jeunes sur l'éventualité de revoir les plateaux débutants en inter secteurs dans le Châtelleraudais.



ACTIVITES REALISEES

Vendredi 18 mars 2022

➤ **Ecole d'arbitrage au District**

11 présents : Anfane BACO (Buxerolles) - Christophe DESROCHE (Queaux Moussac) – Loïc EPAIN et Paul VIGNAUX (Vicq sur Gartempe) – Eric EPO IBEL (Vouneuil Béruges) - Alexandre MARTEAU (Poitiers CEP 1892) - Max MESSAGER (Jaunay Marigny) - Christophe MONCEAU (FC Poitiers Beaulieu) - Mouray SAID (Poitiers Gibauderie) - Thor TRUTON (Usson L'Isle) - Benoît VANWINSBERGHE (Beaumont St Cyr).

Encadrement : Albert BOUCHET et Patrick RIVIERE

Vendredi 18 et samedi 19 mars 2022

➤ **Module Gardien de But Perfectionnement**

4 présents : Benoît BOUTY (Mignaloux Beauvoir), Arnaud LHOUMEAU (ACG Foot Sud 86), Eric MONTEZIN (Leignes sur Fontaine) et Manuel PICAULT (Antran),

1 absent excusé : Luca BRESCIANINI (Vallée du Salleron)

Encadrement : Mickaël NICOLO (Entraîneur Gardien de But – LFNA)

Lundi 21 et mardi 22 mars 2022

➤ **Module arbitrage au District de la Vienne de Football**

14 présents : Théo BOUZANS (Périgny), Esteban CHARRE et Maxime TURBEAU (Verrières), Mehdi CHILALI (Cabariot), Arnaud DECHAUME (Oyré Dangé), Anthony GABOREAU (Terves), Laina GASSIMI et Enzo MENDOZA (Stade Auxerrois), Abdellah GHANEM (Monnaie), Lucas GUERITAU (Jaunay Marigny), Hervé KLEIN (Ligugé), Maxime OUDIN (C. AV. St Georges), Maxence PIN (Naintré), Julien SERRESEQUE (Oloron Béarn),

2 absents excusés : Jimmy BRIAND (Girondins de Bordeaux) et Simon MEDERIC (St Varent Pierregeay)

1 absent excusé le mardi 22 mars 2022 : Baptiste BOUSQUET (Montmorillon)

2 absents non excusés : Benoit MAITRE (ST.O. du Maine) et Isaac MASSOBOS NJE (Avallon),

Encadrement : Anthony ALLOUIS (CTD PPF) et Séverin RAGER (CTRA)



Mardi 22 mars 2022

➤ **Rattrapage tests physiques à Saint Nicolas**

5 présents : Hassan BEN SAID (Oyré Dangé - échec), Hugo DE VOLDER (Vouillé - réussite), Jean-Philippe DIAS MOREIRA (Sèvres-Anxaumont - réussite), Mathieu DOUSSELAINE (St Savin St Germain - réussite), Jérôme PONTHEU (Stade Poitevin - réussite),

2 absents : Maxime COSTES (Bouresse) et Christian DELCEL (S.O. Châtelleraut)

Encadrement : Jean-Michel APERCE, Ludovic BRUNETEAU, Jean-Louis RIDEAU et Isabelle TOURRAIS.

Samedi 26 mars 2021

➤ **Formation PSC1 à Quinçay**

11 personnes de 6 clubs : Stéphane CHOLLET et Lilou TERRIEN (Cissé), Hugo DESPLANS (Croutelle), Jérémy DUCELIER et Nathan GOUINEAU (Migné-Auxances), Mickaël GOHAUD (Neuville), Thomas MICHAUD (La Pallu), Julie PIERREFICHE, Aurélien PIVETEAU, Clément POUPARD et Pascal POUPARD (Quinçay).

Mercredi 30 mars 2022

➤ **Certification CFF2 au District**

11 présents : Mehdy ALLAIS (Fontaine le Comte), Hadi BAHOUN (Poitiers 3 Cités), Ariel CODO (Poitiers ASAC), Cédric DEMARCONNAY (Ligugé), Benjamin FLEVEAU (Chasseneuil St Georges), Mickaël GOHEAU, Timothé PITON et (Neuville), Peter LIDEN (Parthenay Viennay), Maël MARTIN (Poitiers CEP 1892), Gauthier MEHL (Buxerolles), Emmanuel SAUVAGE (Montmorillon),

Encadrement : Arnaud AUGEREAU, Jean Claude BARRAULT, Jean Pierre BERNARD, Eric MAIOROFF et Christian SAVIGNY.

Samedi 2 avril 2022

➤ **Finales départementales Festival Foot U13 Pitch à Neuville de Poitou**

23 équipes présentes : Châtelleraut Portugais (Garçons), Dissay (Garçons), Fontaine/Ligugé/Smarves Iteuil (Garçons), G.J. Avenir 86 (Garçons), G.J. Val de Vonne (Garçons), G.J. Vallée Vienne et Moulière Chauvigny (Garçons), Jaunay Marigny (Garçons), Loudun/ASM/Nord Vienne (Filles), Lusignan (Filles), Migné/Neuville (Filles) Montmorillon (Garçons et Filles), Neuville Haut Poitou Foot (Garçons), Nieuil/Mignaloux (Garçons), Poitiers ASAC (Garçons), Poitiers 3 Cités (Garçons et Filles), Stade Poitevin (Filles et Garçons), S.O. Châtelleraut (Garçons et Filles), Valence en Poitou Olympique Club (Garçons), Vouillé/Latillé/Vendelogne/Boivre (Garçons),

1 équipe absente excusée : La Chapelle Bâton (Filles)

Encadrement : Mmes Ginette BARAUDON, Maryse MOREAU, Chantal PINTAULT, Sylvie TESSERAU et Adeline URANGA,

MM. Stéphane BASQ, Jean-Claude BARRAULT, Philippe BARRITAULT, Jean-Pierre BERNARD, Ludovic BRUNETEAU, Dominique CANTET, Daniel COLIN, Patrick ECALE, Guillaume FAUSTIN LEYBACH, Florent FAVARD, Serge GROLEAU, Maxence GUIN, Claude HEBRAS, Jean-Bernard HUS, François JOSSE (CTD DAP), Jean-Paul PINTAULT, Tony RICHARD, Patrick RIVIERE, Dominique VALLET.



➤ **Examen arbitre et formation administrative au District de la Vienne de Football**

7 présents à l'examen : Romain ABOT (Chauvigny - reçu), Théo BRUNET (Poitiers CEP 1892 - reçu), Nathan MAILLET (Nieuil l'Espoir - reçu), Robin MAITRE (L'Envigne - reçu), Romane RAGEAU (La Chapelle Bâton - reçue), Tom RICHARD (Lhonnaizé - reçu), Antonin VINCELOT (Neuville - reçu),

4 présents à la formation administrative : Romain ABOT (Chauvigny), Ilario GIOVE (Lhonnaizé), Stéphanie PROUST (Jardres), Romane RAGEAU (La Chapelle Bâton).

Encadrement : Hakim MAHAOUDI et Patrick RIVIERE

Prochain Comité sur convocation

Le Président

Stéphane BASQ

La Secrétaire Générale

Béatrice MATHIEU



COMMISSION SPORTIVE LITIGES ET CONTENTIEUX

Réunion du jeudi 21 avril 2022
Procès-verbal n° 31

Présidente Mme Maryse MOREAU
Présents MM. Didier DANIEL, Gérard MOUSSAC, Jean - Louis OLIVIER et François PAIREMAURE
Non convoqué M. Éric MAIOROFF

Approbation du PV n° 30 avec la modification suivante :

CHALLENGE DU POITOU : 1/2 FINALES le 22/05/22					
N°	équipes à domicile	div.	équipes à l'extérieur	div.	résultats
5	Vainqueur match A		Vainqueur match D		X
6	Vainqueur match B		Vainqueur match C		Y
5	LE TALLUD (1)	D3A	STADE POITEVIN (1)	D2	X
6	CELLES-VER / CHAURAY / ECHIRE (1)	D3B	GATINAISE (1)	D3A	Y

SAISON 2021 - 2022 : MATCHS de CHAMPIONNAT MASCULIN REMIS							
Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes	Motif	à jouer le
D2	B	16	13/03/22 Remis le 17/04/22	23701896	Mignaloux Beauvoir (2) / Fontaine le Comte (2)		08/05/22
Challenge Marcel Renaudie	B	10	17/04/22	24274987	Thuré Besse (3) / Espoir (1)	L'équipe de Espoir (1) était en Coupe Jolliet Rousseau le même jour	01/05/22 à 13h15

TROPHÉES des COUPES et CHALLENGES

La Commission demande aux clubs de rapporter au District les trophées des Coupes et Challenges avant le 01 mai 2022.

- Coupe Louis David : **Antran**
- Coupe André Tassin : **Neuville**
- Coupe Jolliet Rousseau : **Poitiers Gibauderie**
- Challenge des Réserves : **Neuville**
- Challenge Marcel Renaudie : **Smarves Iteuil**



RAPPEL IMPORTANT

Article 14 – Classement en championnat (des RG de la LFNA)

1/ En cas d'égalité de points dans une poule, le classement des clubs est effectué en tenant compte :

- a. Du classement aux points du ou des matchs joués entre les clubs ex-æquo
- b. De la différence entre les buts marqués et concédés lors des matchs joués entre les clubs ex-æquo
- c. De la différence entre les buts marqués et concédés sur l'ensemble de l'épreuve
- d. Du plus grand nombre de buts marqués sur l'ensemble de l'épreuve
- e. Selon le classement des équipes concernées au Challenge du Fair-play
- f. Du plus grand nombre d'arbitres licenciés et formés au club lors des deux dernières saisons
- g. D'un match de barrage sur terrain neutre avec prolongation éventuelle et tirs aux buts

Décision de l'Assemblée Générale du 27 mai 2011 à Quinçay

Lorsque l'obligation se présente de désigner pour l'accession, le maintien ou la rétrogradation, pour une division donnée, un nombre d'équipes différent du nombre de poules ou d'un multiple de celui-ci, un classement est établi pour l'ensemble des équipes de même rang de la division concernée par l'accession ou la rétrogradation, en tenant compte des dispositions particulières suivantes :

- Pour l'accession de Départemental 2 à Départemental 5, du nombre de points obtenus dans les rencontres, aller et retour, qui ont opposé dans chaque poule l'équipe classée deuxième (2^{ème}) avec les cinq (5) autres équipes les mieux classées y compris celle accédant directement (en tenant compte, en cas d'égalité, du goal average obtenu par ce nouveau classement).

- Pour le maintien ou la rétrogradation : du nombre de points obtenus dans les rencontres, aller et retour, qui ont opposé dans chaque poule l'équipe concernée avec les quatre (4) autres équipes classées immédiatement au-dessus.

Article 26.C.2.c Participation aux rencontres

Équipes Réserves dont l'équipe supérieure dispute un championnat Régional ou Départemental.

Enfin les joueurs, ayant disputé l'avant dernière ou la dernière rencontre des matchs retour avec une équipe supérieure du club ou toute autre rencontre officielle se déroulant à l'une de ces dates, ne peuvent participer à un championnat régional ou départemental avec une équipe inférieure du club.

- Il faut considérer que l'on ne parle que de journées de championnat.

- une journée de coupe intercalée n'entre pas en compte

- les joueurs ayant pris part à l'avant dernière journée de championnat ne peuvent pas participer avec une équipe réserve lors de la dernière journée de championnat.

OBLIGATIONS EN MATIÈRE D'ÉQUIPES DE JEUNES - SAISON 21 - 22

Situation au 20 avril 2022, sous réserve des décisions éventuelles des dossiers en cours.

La Commission a procédé au second examen de la situation des clubs soumis à l'obligation (le 1^{er} examen ayant eu lieu en novembre 2021, PV n° 13)

Ce second examen a pour but de vérifier la participation régulière des équipes et des jeunes évoluant en entente ou groupement et de statuer définitivement sur la situation des clubs vis-à-vis de leurs obligations pour la saison 2021 – 2022



Situation des clubs au 20 avril 2022

CHAMPIONNAT MASCULIN

► Départemental 1 :

À ce jour, les clubs concernés possèdent au moins deux équipes de jeunes : une équipe à 11 (de U14 à U19) et une équipe U13 ou une équipe U11 évoluant seules, en entente ou au sein d'un groupement ainsi que le nombre de licenciés nécessaires pour les équipes évoluant uniquement en entente, leur permettant ainsi de remplir leurs obligations en fin de saison 2021 – 2022 à l'exception des clubs ci-après :

- **Fleuré** : a 3 équipes de jeunes (U11) en entente mais pas d'équipe à 11 (**2^{ème} année d'infraction**).
- **Usson-L'Isle** : n'a pas d'équipe à 11 (**1^{ère} année d'infraction**).

► Départemental 2 :

À ce jour, les clubs des équipes concernées possèdent au moins deux équipes de jeunes dans des catégories différentes (non compris U6-U9), évoluant seules, en entente ou au sein d'un groupement, ainsi que le nombre de licenciés nécessaires pour les équipes évoluant uniquement en entente, leur permettant ainsi de remplir leurs obligations en fin de saison 2021 – 2022 à l'exception du club ci-après :

- **Avanton** : n'a pas d'équipe de jeunes (à l'exception de U6-U9) (**1^{ère} année d'infraction**).
- **Leignes sur Fontaine** : il manque 6 joueurs licenciés en catégories U13 et U11 cumulées. (**1^{ère} année d'infraction**).

► Départemental 3 :

À ce jour, les clubs des équipes concernées possèdent au moins une équipe de jeunes (y compris U 6 – U 9), évoluant seule, en entente ou au sein d'un groupement, ainsi que le nombre de licenciés nécessaires pour les équipes évoluant uniquement en entente, leur permettant ainsi de remplir leurs obligations en fin de saison 2021 – 2022 à l'exception des clubs ci-après :

- **Pleumartin La Roche Posay** : n'a que 3 licenciés U19 et 1 licencié U17 et n'a qu'1 licencié U 9. En entente en U11 mais n'a pas de licenciés dans cette catégorie (**1^{ère} année d'infraction**).

Sanctions pour toutes les Divisions :

- En **1^{ère} année d'infraction**, le club bénéficiera d'une dérogation.
- En **2^{ème} ou 3^{ème} année d'infraction**, l'équipe en position d'accession en fin de saison, ne pourra accéder et sera maintenue avec des amendes ou des obligations de formation.
- En **4^{ème} année d'infraction** : **rétrogradation de l'équipe dans la division inférieure.**



CHAMPIONNAT FÉMININ

► Départemental 1

À ce jour, les clubs concernés possèdent une EFF à savoir :

- compter parmi ses effectifs licenciés, au minimum **8 pratiquantes correspondant aux catégories U6F à U13F**

- organiser 1 journée découverte et utiliser des outils de communication.
- organiser une séance d'entraînement hebdomadaire.

leur permettant ainsi de remplir leurs obligations en fin de saison 2021 – 2022 pour l'accession en Régional 2 à l'exception des clubs ci-après :

- **Ligugé** : n'a que 4 licenciées en catégories U6F à U13F.
- **Valdivienne** : n'a que 7 licenciées en catégories U6F à U13F.
- **Chauvigny** : n'a que 6 licenciées en catégories U6F à U13F.
- **Fontaine le Comte** : n'a que 4 licenciées en catégories U6F à U13F.
- **St Romans les Melle** : n'a que 3 licenciées en catégories U6F à U13F.
- **St Cerbouillé** : n'a que 6 licenciées en catégories U6F à U13F.

Sanction : l'équipe en position d'accession en fin de saison, **ne pourra accéder** et sera maintenue en Départemental 1.

JOUEURS SUSPENDUS

Liste des clubs susceptibles d'avoir un(e) joueur (se) suspendu(e) (sous toute réserve).

Attention

- cette liste peut comprendre des joueurs qui n'ont plus qu'un match à purger dans une des équipes du club.
- cette liste est constituée avant les réunions des Commissions de Discipline du District et de la Ligue de la semaine en cours.
- cette liste ne concerne que les équipes évoluant en championnats de **District** Jeunes ou Seniors.

Antran	Fleuré	Pleumartin La Roche Posay
Availles en Châtelleraut	Fontaine le Comte	Poitiers 3 cités
Avanton	GJ 3 Vallées 86	Poitiers Asac
Beaumont St Cyr	GJ VVM Chauvigny	Poitiers Cep
Biard	Ingrandes	Poitiers Portugais
Bonnes	Jaunay Marigny	Rouillé
Brion St Secondin	L'Envigne	Smarves Iteuil
Buxerolles	La Pallu	Sommières St Romain
Cenon sur Vienne	Leignes sur Fontaine	St Benoît
Cernay St Genest	Ligugé	St Julien l'Ars
Champagné St Hilaire	Lusignan	St Léger de Montbrillais
Chasseneuil St Georges	Migné Auxances	Stade Poitevin
Chatain	Montamisé	Valdivienne
Château Larcher	Montmorillon	Valence en Poitou OC
Châtelleraut Portugais	Naintré	Vallée du Salleron
Châtelleraut SO	Nieuil l'Espoir	Verrières
Chauvigny	Nord Vienne	Vicq sur Gartempe
Civaux	Nouaillé Maupertuis	Vouneuil Béruges
Coussay en Mirebeau	Oyré Dangé	Vouneuil sur Vienne
	Ozon	



DEPARTEMENTAL 2

Match n° 23702046 : Nord Vienne (1) – Vouneuil-Béruges (1) en poule A du 01/05/22

Demande du club de Vouneuil-Béruges (courriel du 19/04/22 à 18h50) pour désigner 3 arbitres sur la rencontre en rubrique.

Demande transmise à la Commission de District d'Arbitrage (selon les disponibilités des arbitres).

Si la demande peut être satisfaite, les 2 arbitres assistants seront à la charge du club de Vouneuil-Béruges.

Match n° 23701896 : Mignaloux Beauvoir (2) – Fontaine le Comte (2) en poule B du 13/03/22 remis le 17/04/22

Courriel du club de Mignaloux Beauvoir (16/04/22 à 13h59).

En raison du nombre de cas de Covid (au moins 4 cas positifs par catégorie sur 7 jours glissants) dans le club de Mignaloux Beauvoir, la rencontre en rubrique est reportée au dimanche 08/05/22.

DEPARTEMENTAL 3

Match n° 23703151 : St Savin St Germain (2) – Poitiers Gibauderie (1) en poule B du 09/04/22 remis le 16/04/22

Réserve technique non confirmée du club de Poitiers Gibauderie.

DEPARTEMENTAL 5

Match n° 23757932 : Les Trois Moutiers (1) – Beuxes (1) en poule A du 23/04/22.

Demande du club de Beuxes (courriel du 11/04/22 à 18h08) et du club des Trois Moutiers (14/04/22 à 08h59) pour désigner 1 arbitre sur la rencontre en rubrique.

Demande transmise à la Commission de District d'Arbitrage (selon les disponibilités des arbitres).

Match n° 23757942 : St Léger de Montbrillais (2) – Monts sur Guesnes (1) en poule A du 01/05/22.

Demande du club de St Léger de Montbrillais (courriel du 13/04/22 à 21h46) pour désigner 1 arbitre sur la rencontre en rubrique.

Demande transmise à la Commission de District d'Arbitrage (selon les disponibilités des arbitres).

Match n° 23758459 : Poitiers Beaulieu FC (1) – Vernon (1) en poule E du 10/04/22

Feuille de match informatisée transmise tardivement

U17 / U18

Match n° 24308254 : Naintré (1) – Jaunay Marigny (1) en Départemental 1 du 09/04/22

Évocation

La commission reprend le dossier mis en instance, objet du PV n° 30 du 13/04/22, concernant l'inscription sur la feuille de match au sein de l'équipe de Naintré (1) d'un joueur (licence n° 2546813009) en état de suspension.

Jugeant en premier ressort,

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Considérant que le club de Naintré a été informé et a formulé ses observations (courriel du 18/04/22 à 13h15).

Considérant que le licencié en cause a été sanctionné par la Commission Départementale de Discipline (PV n° 28 du 24/03/22) pour un (1) match de suspension à compter du 28/03/22 (3^{ème} avertissement) et que l'équipe de Naintré (1) évoluant en Départemental 1 n'a joué aucun match depuis cette date.

Dit qu'en l'application des articles 187.2 et 226.1 et 2 des RG de la FFF que le joueur en cause ne pouvait pas être inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée en rubrique.

Par ces motifs donne match perdu par pénalité avec 0 but à 3 à l'équipe de Naintré (1) pour en donner le gain à l'équipe de Jaunay Marigny (1) avec 3 buts à 0.

Les droits d'évocation (soit 38 €) seront débités au club de Naintré.

Dossier transmis à la Commission des Jeunes pour suite à donner.

Dossier classé.



CHAMPIONNAT FÉMININ - RÉUNION DE FIN DE SAISON et FINALES COUPE du POITOU à 8 – CHALLENGE du POITOU à 11

La réunion de fin de saison et les finales de la Coupe et du Challenge se dérouleront :

Le samedi 04 juin 2022 à Vasles (79)

Emargement à partir de 9h30

Début de la réunion à 10h.

CHAMPIONNAT FÉMININ DEPARTEMENTAL 3

Match n° 24302370 : St Varent / Airvault (1) – Moncoutant (1) en poule B du 03/04/22

Feuille de match papier reçue par courriel.

CHAMPIONNAT FÉMININ U11/U13 (géré par le District 86)

Match n° 24288752 : Poitiers 3 cités (1) - Niort St Florent (1) en poule A du 14/05/22

En raison de la qualification de l'équipe de Niort St Florent à la finale régionale du Festifoot, la rencontre en rubrique est annulée, si les deux clubs s'accordent à trouver une date de report, ils devront en informer le District afin que la date soit changée.

Match n° 24288754 : Lusignan (1) – Stade Poitevin (1) en poule A du 14/05/22

En raison de la qualification de l'équipe du Stade Poitevin à la finale régionale du Festifoot, la rencontre en rubrique est annulée, si les deux clubs s'accordent à trouver une date de report, ils devront en informer le District afin que la date soit changée.

Match n° 24288807 : Châtelleraut SO (1) – Autize Orée (1) en Poule C du 09/04/22

Feuille de match papier reçue par courriel (11/04/22 à 14h15).

MATCHS AMICAUX DE FIN DE SAISON

Tous les matchs prévus pour cette première journée ont été annulés par les clubs.

La Commission demande aux clubs concernés pour la prochaine journée de confirmer ou infirmer leur participation à ces rencontres.

Si tous les clubs décident d'annuler à nouveau les rencontres prévues le 01/05/22, les matchs suivants, les 15 et 22/05/22, seront également annulés.



01/05/2022 (Journée 13 de D2)

CELLES-VER / CHAURAY / ECHIRE (1)	MONCOUTANT (1)
ST VARENT PIERREGEAY / AIRVAULT (1)	NEUVILLE (1)
VALDIVIENNE / CHAUVIGNY (2)	VOUNEUIL BERUGES (1)

Exempts : AVAILLES / NAINTRE (1), DISSAY (1) et POITIERS GIBAUDERIE (1) (D2)

MATCHS AMICAUX U11/U13 - fin de saison (géré par le District 86)

Propositions de rencontres

Nous avons été vigilants sur la distance des déplacements à effectuer par les équipes.

Journée 1 : 07/05/2022

CHERVEUX (1)	LOUDUN / FC ASM / NORD VIENNE(1)
MONTMORILLON (2)	JAUNAY / PALLU / CHASS ST G (1)
POITIERS ASAC / BUXEROLLES (1)	VAL DE BOUTONNE/ST ROMAN (1)
FC BOUTONNAIS (1)	LUSIGNAN (2)

Journée 2 : 14/05/2022

LOUDUN / FC ASM / NORD VIENNE(1)	JAUNAY / PALLU / CHASS ST G (1)
LUSIGNAN (2)	VAL DE BOUTONNE/ST ROMAN (1)
POITIERS ASAC / BUXEROLLES (1)	CHERVEUX (1)
FC BOUTONNAIS (1)	MONTMORILLON (2)



Journée 3 : 21/05/2022

VAL DE BOUTONNE/ST ROMAN (1)	CHERVEUX (1)
LOUDUN / FC ASM / NORD VIENNE(1)	LUSIGNAN (2)
JAUNAY / PALLU / CHASS ST G (1)	FC BOUTONNAIS (1)
MONTMORILLON (2)	POITIERS ASAC / BUXEROLLES (1)

Les forfaits ne seront pas amendés mais nous vous demandons d'avertir le club adverse et le district par correction.

→ Retrait de l'équipe de Val de Boutonne / St Romans (courriel du 11/04/22 à 10h43)

COUPE JOLLIET-ROUSSEAU

Match n° 24482955 : L'Espinasse / La Puye La Bussière (1) – St Maurice Gençay (1) du 17/04/22

Courriel du club de L'Espinasse (le 14/04/22 à 21h18) signalant le forfait de son équipe
Forfait de l'équipe de L'Espinasse / La Puye La Bussière (1) (sans déplacement de St Maurice Gençay (1))

L'équipe de St Maurice Gençay (1) est qualifiée pour la suite de la compétition

Amende de 31€ au club de L'Espinasse

Match n° 24482956 : Moncontour (1) – Ceaux la Roche (1) du 17/04/22

Courriel du club de Ceaux La Roche (le 15/04/22 à 12h52) signalant le forfait de son équipe

Forfait de l'équipe de Ceaux la Roche (1) (sans déplacement)

L'équipe de Moncontour (1) est qualifiée pour la suite de la compétition

Amende de 31€ au club de Ceaux La Roche

COUPE JOLLIET-ROUSSEAU: 4ème tour le 08/05/22

N°	équipes à domicile	div.	équipes à l'extérieur	div.	résultats
43	COLOMBIERS (1)	D5B	ST CHRISTOPHE (1)	D4A	
44	CROUTELLE (1)	D4E	DISSAY (1)	D4B	
45	ESPOIR FC (1)	D6A	BONNEUIL MATOURS / ARCHIGNY (1)	D4B	
46	JARDRES (1)	D4C	HAIMS (1)	D5D	
47	SAMMARCOLLES / MOUTERRE SILLY (1)	D5A	MONCONTOUR (1)	D4A	
48	ST MAURICE GENÇAY (1)	D4D	LES ROCHES / LA VILLEDIEU (1)	D5B	

**Organisation du 4^{ème} tour de la Coupe Jolliet-Rousseau : 12 équipes**

8 vainqueurs du 3^{ème} tour

2 équipes éliminées du 3^{ème} tour de la Coupe Louis DAVID : Les Roches La Villedieu (1)

et Sammarçolles / Mouterre Silly (1)

1 équipe exempte du tour précédent : Dissay (1)

1 équipe éliminée en 1/16^{ème} de finale de la Coupe Louis DAVID : Colombiers (1)

Soit un nombre de matches au 4^{ème} tour de 6

La commission constitue 2 groupes géographiques et procède à un tirage au sort intégral au sein de chaque groupe.

Suite de la compétition (Calendrier prévisionnel) :

1/4 de finale : le 21/22 mai 2022 : : 6 équipes + 1 équipe éliminée en 1/16^{ème} de finale de la Coupe Louis DAVID : St Saviol (1) + 1 équipe si éliminée en 1/8^{ème} de finale de la Coupe Louis DAVID : Quinçay (1)

1/2 finales : le 28/29 mai 2022

Finale : le 11 juin 2022

CHALLENGE des RÉSERVES**Match n° 24443685 : Poitiers 3 cités (2) – St Benoît (3) du 17/04/22**

Feuille de match, informatisée ou papier, non reçue à ce jour.

CHALLENGE MARCEL RENAUDIE**Match n° 24274958 : Coussay (2) – Sammarçolles / Mouterre Silly (2) en poule A du 17/04/22**

Courriel du club de Sammarçolles (17/04/22 à 11h41) signalant le forfait de son équipe
4^{ème} forfait de l'équipe de Sammarçolles/Mouterre Silly (2) (sans déplacement)
Amende de 15€ au club de Sammarçolles

Match n° 24274959 : Moncontour (2) – St Christophe (2) en poule A du 17/04/22

Courriel du club de St Christophe (16/04/22 à 10h39) signalant le forfait de son équipe
1^{er} forfait de l'équipe de St Christophe (2) (sans déplacement)
Amende de 15€ au club de St Christophe

Match n° 24274986 : Ingrandes / Antoigné (3) – Thuré Besse (3) en poule B du 10/04/22

Courriel du club d'Ingrandes (15/04/22 à 18h57) signalant le forfait de Thuré Besse (3)
5^{ème} forfait de l'équipe de Thuré Besse (3) (sans déplacement)
Amende de 15€ au club de Thuré Besse

Match n° 24275017 : Lhonnaizé (1) – Savigny L'Evescault (2) en poule C du 17/04/22

Courriel du club de Savigny l'Evescault (16/04/22 à 7h38) signalant le forfait général de son équipe
9^{ème} forfait de l'équipe de Savigny l'Evescault (2) (sans déplacement)

Remarque : l'équipe de Savigny l'Evescault (2) est déclarée forfait général à compter de ce jour et ne sera pas intégrée à la phase finale du Challenge.



Match n° 24275047 : St Saviol / Limalonges / Savigné (3) - Payroux Charroux Mauprévoir (3) en poule D du 17/04/22

Considérant l'article 19.B.7 des RG de la LFNA :

Au cours d'un championnat régional ou départemental, le forfait d'une équipe entraîne par la même façon le forfait des équipes inférieures du club de la même catégorie d'âge. De même, le forfait général d'une équipe entraîne le forfait général des équipes inférieures du club de la même catégorie d'âge sauf pour les équipes de jeunes.

Considérant le forfait de l'équipe de St Saviol (2) pour le match n° 24275049 : St Maurice Gençay (2) – St Saviol (2).

La Commission donne match perdu par forfait à l'équipe de St Saviol / Limalonges / Savigné (3).

Dossier classé.

Match n° 24275048 : Verrières (3) – Brion St Secondin (4) en poule D du 17/04/22

Courriel du club de Brion St Secondin (17/04/22 à 10h46) signalant le forfait de son équipe 7^{ème} forfait de l'équipe de Brion St Secondin (4) (sans déplacement)

Amende de 15€ au club de Brion St Secondin.

Match n° 24275049 : St Maurice Gençay (2) – St Saviol (2) en poule D du 17/04/22

Courriel du club de St Saviol (17/04/22 à 17h33) signalant le forfait de son équipe 1^{er} forfait de l'équipe de St Saviol (2) (sans déplacement).

Amende de 15€ au club de St Saviol.

Match n° 24275078 : Smarves Iteuil (3) – Quinçay (2) en poule E du 16/04/22.

Courriel de confirmation de réserve du club de Smarves Iteuil (18/04/22 à 13h05)

- Réserve sur la participation et/ou la qualification de l'ensemble des joueurs du club de Quinçay, pour le motif suivant : des joueurs du club de Quinçay sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

La commission prend connaissance de la réserve confirmée pour la dire recevable.

Jugeant en premier ressort,

- Considérant, après vérification de la feuille de match Moncontour (1) – Quinçay (1) évoluant en Départemental 4 poule A du 10/04/22 qu'aucun joueur inscrit sur la feuille de match de la rencontre en rubrique n'a participé à la dernière rencontre officielle de l'équipe supérieure susnommée.

Considérant que l'équipe **de Quinçay (2) n'est pas en infraction** avec les dispositions de l'article 26.C.2.b des RG de la LFNA.

Par ces motifs dit la réserve non fondée et enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match.

Les droits de réserve (38€) seront débités au club de Smarves Iteuil.

Dossier classé.

Pour information : sur le courriel de confirmation de réserve, le club de Smarves Iteuil complète la réserve par « du nombre de joueurs ayant participé à plus de 7 matchs en équipe supérieure ».

Après vérification des feuilles de match de Quinçay (1) évoluant en Départemental 4 poule A : aucun joueur inscrit sur la feuille de match de la rencontre en rubrique n'a participé à plus de 7 matchs en équipe supérieure susnommée.

De plus le club de Quinçay n'a pas d'équipe évoluant en U17, U18 ou U19 Ligue ou District.

Match n° 24275079 : Cissé / Avanton (2) – Beaumont St Cyr (5) en poule E du 17/04/22

Courriel du club de Beaumont St Cyr (le 15/04/22 à 12h44) signalant le forfait de son équipe 3^{ème} forfait de l'équipe de Beaumont St Cyr (5) (sans déplacement)

Compte tenu du jour et de l'heure de l'envoi du courriel (vendredi 15/04/22 à 12h44), la commission ne percevra pas d'amende pour forfait.

Classement 1^{ère} phase - Challenge Marcel Renaudie



Poule A	Points	J
MONCONTOUR (2)	24	10
ORCHES (1)	20	10
LOUDUN / CEAUX LA ROCHE (3)	16	10
ST CHRISTOPHE (2)	12	10
COUSSAY (2)	3	10
SAMMARCOLLES / MOUTERRE (2)	1	10

1,2

Poule B	Points	J
ESPOIR (1)	21	7
COLOMBIERS (2)	16	8
INGRANDES / ANTOIGNE (3)	13	8
OUZILLY / CERNAY – ST GENEST (2)	-1	8
THURE BESSE (3)	-2	7

Coupe Joliet
Rousseau

/

Reste à jouer : Thuré Besse (3) – Espoir (1) le 01/07/22 sans incidence sur le classement

Poule C	Points	J
LHOMMAIZE (1)	27	10
NALLIERS (2)	27	10
ST SAVIN ST GERMAIN (3)	12	10
VALLEE DU SALLERON (2)	10	10
VILLENEUVE (2)	7	10
SAVIGNY L'EVESCAULT (2) FG	-9	10

1

Poule D	Points	J
VERRIÈRES (3)	26	10
ST MAURICE GENCAY (2)	21	10
ST SAVIOL (2)	18	10
ST SAVIOL / LIMALONGES / SAVIGNE (3)	8	10
PAYROUX CHARROUX MAUPREVOIR (3)	4	10
BRION ST SECONDIN (4)	-7	10

0,8

Poule E	Points	J
ASLONNES (1)	16	8
QUINCAY (2)	16	8
SMARVES ITEUIL (3)	9	8
CISSE / AVANTON (2)	9	8
BEAUMONT ST CYR (5)	2	8

1,125

Rappel de l'article 5 du règlement du Challenge et de la Consolante du Challenge Marcel Renaudie.

Si un club ne peut intégrer la compétition en 1/8^{èmes} de finale, il ne participe pas à la phase finale du Challenge ni de la Consolante.

CHALLENGE MARCEL RENAUDIE : 1/8^{ème} de FINALE le 08/05/22

N°	à domicile	div.	à l'extérieur	div.	résultats
1	ASLONNES (1)	E	ST SAVIN ST GERMAIN (3)	C	
2	CISSE / AVANTON (2)	E	ST CHRISTOPHE (2)	A	
3	INGRANDES / ANTOIGNE (3)	B	MONCONTOUR (2)	A	
4	LOUDUN / CEAUX LA ROCHE (3)	A	COLOMBIERS (2)	B	
5	NALLIERS (2)	C	VERRIÈRES (3)	D	
6	ORCHES (1)	A	QUINCAY (2)	E	
7	SMARVES ITEUIL (3)	E	ST SAVIOL (2)	D	
8	ST MAURICE GENCAY (2)	D	LHOMMAIZE (1)	C	



Organisation du 1/8^{ème} de finale du Challenge Marcel Renaudie : 16 équipes.

14 équipes classées aux 3 premières places des poules à l'exception de l'équipe de Espoir FC (1) encore qualifiée pour La Coupe Jolliet Rousseau.

Les 2 meilleure équipes des équipes classées à la 4^{ème} place des poules St Christophe (2) et Cissé / Avanton (2)

Soit un nombre de matches de 8

La commission constitue 2 groupes géographiques et procède à un tirage au sort intégral au sein de chaque groupe.

Suite de la compétition (Calendrier prévisionnel) :

1/4 de finale: le 21/22 mai 2022

1/2 finales : le 28/29 mai 2022

Finale : le 12 juin 2022

CONSOLANTE du CHALLENGE MARCEL RENAUDIE : tour préliminaire le 08/05/22					
N°	à domicile	div.	à l'extérieur	div.	résultats
1	VILLENEUVE (2)	C	BRION ST SECONDIN (4)	D	
2	COUSSAY (2)	A	THURE BESSE (3)	B	

Les équipes de Beaumont St Cyr (5), Ouzilly Cernay St Genest (2), Payroux Charroux Mauprévoir (3), Sammarcolles / Mouterre Silly, St Saviol / Limalonges / Savigné (3) et Vallée du Salleron (2) seront intégrées en quarts de finale prévus le 22/05/22.

RÉSERVES NON CONFIRMÉES

- Match n° 23702279 : Naintré (3) – Montamisé (2) en Départemental 4 poule B du 13/03/22 remis le 17/04/22.

- Match n° 23758055 : Dissay (2) – Availles en Châtelleraut (3) en Départemental 5 poule B du 03/04/22 remis le 17/04/22.

DIVERS

Courriels des clubs de Loudun et Stade Poitevin :

Réponses par la messagerie Zimbra.

Courriels des clubs de Ceaux la Roche et St Christophe :

Pris note.

Courriel du club de Beaumont St Cyr :

Nécessaire fait sur le PV n° 30 du 13/04/22

TRANSMISSION TARDIVE ou NON TRANSMISSION de la FMI

Amende de 24€

Rencontres du 10/04/22

Match n° 23758459 : Poitiers Beaulieu FC (1) – Vernon (1) en Départemental 5 poule E le 13/04/22 à 07h56

**Rencontres du 17/04/22**

Match n° 24482952 : Espoir FC (1) – Nalliers (1) en Coupe Jolliet Rousseau

le 20/04/22 à 15h58

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N-A.) (48 heures pour les coupes départementales) dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 81 €.

Prochaine réunion : le mercredi 27 avril 2022 à 14h, sur convocation.

La présidente, Maryse MOREAU.

Le secrétaire, François PAIREMAURE.



COMMISSION DE DISTRICT D'ARBITRAGE

Réunion du lundi 11 avril 2022
Procès-verbal n° 10

Président : M. Bruno DUPUIS.

Présents : MM. Ludovic BRUNETEAU, Hugo CHAMOLEY, Gaël CHARON, Patrick JALLADEAU, Christian SAVIGNY (représentant de la commission technique), David PLAINCHAMP, Patrick RIVIERE, Jordan MORISSON (Chargé de Mission), Sébastien AUBINEAU (Président CDPA et représentant des arbitres au Comité de Direction) et Jean-Louis RIDEAU.

Excusés : Mme Isabelle TOURRAIS
MM. Léo BEULET et Jordan MORISSON (Chargés de Mission), Séverin RAGER (C.T.R.A), Jean-Michel APERCE, Albert BOUCHET, Jean-Michel GUILLET (Représentant du Comité de Direction à la CDA).

Assiste : M. Daniel FRAUDEAU, Président de la Commission de Discipline.

Le PV N°5 du 28 février 2022 (avec la modification suivante : présence de Patrick JALLADEAU) et les PV N°6 à 9 (réserves techniques) sont approuvés à l'unanimité.

CIVILITÉS

Condoléances :

La CDA adresse ses plus sincères condoléances :

- à la famille de M. Henri MONTEIL suite à son décès.
- à Juba ASMA ainsi qu'à toute sa famille pour le décès de son papa.

Rétablissement :

La CDA souhaite un prompt rétablissement à Goulwen LHERAUD suite à son intervention chirurgicale.

LECTURE DES COURRIERS

Courriers de :

- M. DEMASSIEUX Alexandre : pris connaissance.
- M. PONTHEU Jérôme : pris connaissance. Le nécessaire a été fait.
- M. DESROCHE Christophe : pris connaissance.
- Club de BOIVRE : pris connaissance.
- M. BACO Anfane : pris connaissance. Le nécessaire sera fait après accord des présidents des CDA du 86 et du 79
- M. BUTEZ Jean-Pierre (62) : Le nécessaire sera fait.
- M. KHALFET Sadek : pris connaissance. Le président le contactera.
- M. RIDAY Kassim : pris connaissance.
- M. SAVADOGO Assane : pris connaissance.
- M. DROUHAULT Cyrille : pris connaissance.



- M. MORIN Arnaud : pris connaissance.
- M. CHAHIDI Rifay: pris connaissance. Son dossier sera transféré dans son nouveau département.
- M. CHIKHAOUI Boualem et de son club O.S.C.R : pris connaissance.
- la LFNA : pris connaissance.

Reçu les certificats médicaux/arrêts de travail de :

- MME PROUST Stéphanie(stagiaire) du 11/04/22 jusqu'au mois de juillet
- MME PERIVIER Soline du 28/02/22 au 14/03/22 et du 14/03/22 au 20/04/22
- M. LAVAUD Nicolas du 02/03/22 au 15/03/22 et du 05/04/22 pour une durée de 7 jours
- M. DE VOLDER Hugo du 04/04/22 jusqu'au 01/05/22
- M. RENOUX Philip du 31/01/22 au 30/06/22
- M. DAUNAY Xavier du 04/04/22 pour une durée de deux semaines
- M. AUGER Ludovic du 31/03/22 pour une durée de deux mois à compter du 07/04/22
- M. PIVETEAU Aurélien du 17/03/22 pour une durée de deux semaines
- M. LECOMTE Jean-Pierre du 11/03/22 pour une durée de 7 jours
- M. ALCOBENDAS Eddy du 01/03/22 au 14/03/22
- M. GARDAIS Flavien du 03/03/22 pour une durée de 15 jours
- M. BOURDON Jean-Claude du 22/02/22 au 23/03/22
- M. TRUTON Thor du 23/02/22 au 27/02/22

Reçu les autres justificatifs de :

- M. TERRONES Lilian attestant une impossibilité d'arbitrer du 18/03/22 au 31/03/22
- M. ARDILLON Stéphane attestant une impossibilité d'arbitrer pour une durée indéterminée

Reçu les certificats de reprise de :

- M. MARECHAL Loïc
- M. CLAIRGEAU Nicolas
- M. GARDAIS Flavien

La C.D.A. rappelle aux arbitres de **n'envoyer le certificat médical de non-aptitude à l'arbitrage UNIQUEMENT** et un **certificat de reprise après 21 jours** d'arrêt médical d'inaptitude à l'arbitrage.

POINT SUR LES TESTS PHYSIQUES SAISON 2021/2022

La dernière session de rattrapage s'est tenue le Mardi 22 mars 2022 au Complexe Sportif de Saint Nicolas à POITIERS.

INFORMATIONS GENERALES

Point sur les désignations seniors :

Une attention toute particulière va être donnée aux matchs à enjeux (montées/descentes) de la D1 à la D5 sur les quatre dernières journées. Les officiels n'arbitreront pas forcément dans leurs catégories respectives en fonction des besoins.

Point sur les désignations jeunes :

23 arbitres officiels font partie du groupe des jeunes arbitres (candidat JAF, JAR, JAD)
Chacun a été observé au moins une fois à ce jour au niveau départemental.
5 J.A ont participé au Festifoot U13 PITCH à Neuville de Poitou (86) le 02/04/2022.



Point sur les observations :

Une vue de l'ensemble des observations de la D1 à la D4 a été exposée. Un travail important a été effectué par le groupe des observateurs.

FORMATION

Retour sur la 4^{ème} école d'arbitrage à Châtellerault qui a eu lieu le vendredi 8 avril 2022 au stade de la Montée Rouge. La formation a réuni 11 arbitres.

Remerciements au club du S.O. CHATELLERAULT.

NOMINATION

La liste des arbitres stagiaires qui ne sont plus accompagnés a été transmise par la C.D.P.A pour désignation par la C.D.A.

Seniors : BEUFILS Sébastien - DAIGREMONT Emmanuel - DEMASSIEUX Alexandre - BALESTRAT Mathieu - GIRAULT Sébastien - KAMLEU KAMLEU Giresse - LEMOINE Mathieu - LUCAS Kévin - LUMINEAU Maxence - PINEAU Emmanuel - POUZET Charles - ROUGE Maxime - SAID Mouray - HUYGHE Eudes

Jeunes : DECHEREUX Leo – DE VOLDER Hugo - LAVAUD Mathieu - MARECHAL Loic - MESSAGER Max - ROBIN Tanguy - TAHO Blehouin Gnomblehi Kévin - PEREIRA VAZ Elodie - BENAZZOUZ Walid

Les arbitres stagiaires qui n'ont pas participé à la séance bilan du 27 novembre 2021 seront nommés sous réserve de la réalisation de la séance bilan qui se tiendra le 21 mai 2022.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Les candidatures de Thibault COURTADIOU et de Victor DUGAST, pour l'examen de candidat JAR, ont été validées par le Comité de Direction.

La candidature de Paul HERGAULT, comme membre-coopté à la CDA, a été validée par le dernier Comité de Direction.

Prochaine CDA le lundi 09/05/22 à 18H30 au District de la Vienne de Football

**Le Président,
Bruno DUPUIS**

**Le Secrétaire de séance,
Ludovic BRUNETEAU**



DOCUMENTS DIVERS

DEMANDE DE TROPHÉES DU DISTRICT

DEMANDE DE TROPHEE du DISTRICT (joueur(euse)s et / ou dirigeant(e)s méritant(e)s)

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Limitée à une demande de trophée « joueur (se) » et une demande de trophée « dirigeant(e) » par club

Nom : Prénom :

Date de naissance : Lieu de naissance :

N° de licence : Club actuel :

Catégorie : joueur (se) dirigeant(e)

Fonction(s) ou service(s) rendu(s) au Football en qualité de bénévole (en précisant les années) :

.....

Motivation de la demande :

.....

Fait à : le :

Signature :

Cachet du club :

Les demandes des années précédentes, non retenues, devront être renouvelées.

**Document à retourner au District de la Vienne de Football pour vendredi 29 avril 2022,
dernier délai**


ACCESSIONS ET RÉTROGRADATIONS SAISON 2021-2022

Accessions et rétrogradations à la fin de la saison 2021 - 2022 Championnat Masculin

Vient de Régional 3		0	1	2	3	4	5	6	7	8
Département 1 (1x14) en 20/21 Pour (1x12) en 22/23	monte en Régional 3	-2	-2	-2	-2	-2	-2	-2	-2	-2
	vient de Régional 3	0	1	2	3	4	5	6	7	8
	descend en Département 2	-4	-4	-4	-5	-6	-7	-8	-9	-10
	vient de Département 2	4	3	2	2	2	2	2	2	2
Département 2 (2 x12) 24 équipes	monte en Département 1	-4	-3	-2	-2	-2	-2	-2	-2	-2
	vient de Département 1	4	4	4	5	6	7	8	9	10
	descend en Département 3	-6	-6	-6	-6	-7	-8	-9	-10	-11
	vient de Département 3	6	5	4	3	3	3	3	3	3
Département 3 (2 x 12 et 1 x 13) 37 équipes Pour (3 x12) 36 équipes en 22/23	monte en Département 2	-6	-5	-4	-3	-3	-3	-3	-3	-3
	vient de Département 2	6	6	6	6	7	8	9	10	11
	descend en Département 4	-9	-9	-9	-10 ^①	-11 ^②	-12	-13	-14	-15
	vient de Département 4	8	7	6	6	6	6	6	6	6
Département 4 (5 x12) 60 équipes	monte en Département 3	-8	-7	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6
	vient de Département 3	9	9	9	10	11	12	13	14	15
	descend en Département 5	-10	-10	-10	-11	-12	-13	-14	-15	-16
	vient de Département 5	9	8	7	7	7	7	7	7	7
Département 5	monte en Département 4	-9	-8	-7	-7	-7	-7	-7	-7	-7
	vient de Département 4	10	10	10	11	12	13	14	15	16

① 3 descentes dans chaque poule + l'équipe classée 10ème de la poule C

② 3 descentes dans chaque poule + l'équipe classée 10ème de la poule C + la moins bonne équipe classée 10ème des poules A et B



Féminines

Accessions et rétrogradations À la fin de la saison 2021 – 2022 Championnat Féminin

Vient de Régional 2		0	1	2	3	4	5
Départemental 1 (1x12) en 21/22 Pour (1x10) en 22/23	Monte en Régional 2	-1	-1	-1	-1	-1	-1
	Vient de Régional 2	0	1	2	3	4	5
	Descend en Départemental 2	-2	-3	-4	-5	-6	-7
	Vient de Départemental 2	1	1	1	1	1	1
Départemental 2 (1x8) Pour (1x10) en 22/23	Monte en Départemental 1	-1	-1	-1	-1	-1	-1
	Vient de Départemental 1	2	3	4	5	6	7
	Descend en Départemental 3	-1	-1	-2	-3	-4	-5
	Vient de Départemental 3	2	1	1	1	1	1



U17/U18 - Accessions et rétrogradations à la fin de la saison 2021 - 2022

Départemental 1 (1X10) 10 équipes	Vient de régional (U16R1, U16R2, U15R2)	0	1	2	3	4	5	Départemental 1 (1X10) 10 équipes
	Monte en régional (U18R2)	-2	-2	-2	-2	-2	-2	
	Descend en Départemental 2	-2	-3	-4	-3	-4	-5	
	Vient de Départemental 2	4	4	4	2	2	2	
Départemental 2 (2X9) 18 équipes	Monte en Départemental 1	-4	-4	-4	-2	-2	-2	Départemental 2 ?? équipes
	Vient de Départemental 1	2	3	4	3	4	5	

U15 - Accessions et rétrogradations à la fin de la saison 2021 - 2022

Départemental 1 (1X10) 10 équipes	Vient de régional (U14R2)	0	1	2	3	4	Départemental 1 (1X10) 10 équipes
	Monte en régional (U16R2)	-2	-2	-2	-2	-2	
	Descend en Départemental 2	-2	-3	-4	-5	-6	
	Vient de Départemental 2	4	4	4	4	4	
Départemental 2 (4x8) 32 équipes	Vient de Départemental 1	2	3	4	5	6	Départemental 2 ?? équipes
	Monte en Départemental 1	-4	-4	-4	-4	-4	



U13 - Accessions et rétrogradations à la fin de saison 2021 – 2022

Départemental 1 (1x10) 10 équipes	Monte en Régional (U14R2)	-1	Départemental 1 (1X10) 10 équipes
	Descend en Départemental 2	-3	
	Vient de Départemental 2	4	
Départemental 2 (2X10) 20 équipes	Monte en Départemental 1	-4	Départemental 2 (2X10) 20 équipes
	Vient de Départemental 1	3	
	Descend en Départemental 3	-6	
	Vient de Départemental 3	7	
Départemental 3 (3x8 + 3X7) 45 équipes	Vient de Départemental 2	6	Départemental 3 X équipes
	Monte en Départemental 2	-7	

**FORMULAIRE INSCRIPTION PSC1 CHÂTELLERAULT**

**LA PASSION DU FOOT,
LA DYNAMIQUE EN PLUS !**

Saison 2021-2022

Objet : Formation PSC1

Madame, Monsieur,

Le District de la Vienne de Football vous propose session de formation PSC1 avec la Croix Rouge.

La **Prévention et secours civique de niveau 1 (PSC1)** est une formation d'une journée, qui permet d'apprendre des gestes simples à travers des mises en situation : comment prévenir les secours, protéger une victime, quels gestes effectuer en attendant l'arrivée des secours...

Un diplôme de citoyen de sécurité civile de niveau 1 sera remis à la fin de la journée.

La session se déroulera le :

Samedi 30 avril 2022 de 8h30 à 17h30

**Lieu à définir
Châtellerault**

Le prix pour la journée complète à la charge du club est de 30 euros (20 € pour la formation et 10 € pour le repas)

**Merci de nous transmettre par la messagerie officielle du club le coupon réponse avant le :
le vendredi 22 avril 2022** (le nombre de places est limité à 10 personnes par session)

Nous vous rappelons que le pass sanitaire est obligatoire.

Formation PSC1 du 30 Avril 2022 à Châtellerault

Nom du club : _____

Participant

Nom, prénom : _____

Date de naissance : ____/____/____

Lieu de Naissance (code postal + ville) _____

Participe à la formation : 30 € (repas compris)

Règlement : Débité sur le compte du club



FORMULAIRE INSCRIPTION PSC1 POITIERS



**LA PASSION DU FOOT,
LA DYNAMIQUE EN PLUS !**

Saison 2021-2022

Objet : Formation PSC1

Madame, Monsieur,

Le District de la Vienne de Football vous propose session de formation PSC1 avec la Croix Rouge.

La **Prévention et secours civique de niveau 1 (PSC1)** est une formation d'une journée, qui permet d'apprendre des gestes simples à travers des mises en situation : comment prévenir les secours, protéger une victime, quels gestes effectuer en attendant l'arrivée des secours...

Un diplôme de citoyen de sécurité civile de niveau 1 sera remis à la fin de la journée.

La session se déroulera le :

Samedi 30 avril 2022 de 8h30 à 17h30

**Au District de la Vienne de Football
1, rue François Prat
86000 Poitiers**

Le prix pour la journée complète à la charge du club est de 30 euros (20 € pour la formation et 10 € pour le repas)

**Merci de nous transmettre par la messagerie officielle du club le coupon réponse avant le :
le vendredi 22 avril 2022** (le nombre de places est limité à 10 personnes par session)

Nous vous rappelons que le pass sanitaire est obligatoire.

Formation PSC1 du 30 Avril 2022 à Poitiers

Nom du club : _____

Participant

Nom, prénom : _____

Date de naissance : ____/____/____

Lieu de Naissance (code postal + ville) _____

Participe à la formation : 30 € (repas compris)

Règlement : Débité sur le compte du club